

ÎLES À PONT. Ré, Noirmoutier et Oléron s'unissent afin de trouver des solutions



Une rencontre à Noirmoutier pour des représentants d'associations de protection de l'environnement des îles à pont (était absent le représentant de l'île d'Oléron).

Les trois îles à pont que sont l'île de Ré, l'île de Noirmoutier et l'île d'Oléron rencontrent les mêmes problématiques liées au tourisme. Des représentants d'associations se sont réunis pour trouver des solutions.

Jean-Pierre Goumard, vice-président de l'association martinaise d'information et de sauvegarde de Saint-Martin-de-Ré est venu en vacances il y a quelques années sur l'île de Noirmoutier. C'est à cette occasion qu'il avait rencontré l'association Vivre l'île 12 sur 12, association noirmoutrine qui œuvre pour la défense de l'environnement et la préservation du petit patrimoine.

« Un système de quotas »

Après cette rencontre, un projet d'association prend naissance à partir d'un constat simple : les trois îles à pont que sont l'île de

Ré, l'île de Noirmoutier et l'île d'Oléron rencontrent les mêmes problématiques.

En mars 2017, l'association noirmoutrine se rend à l'île de Ré, là elle y présente ses actions. Les problématiques des îles sont, en premier lieu le développement touristique, mais aussi la maîtrise de l'urbanisme, les risques naturels, et l'important flux de véhicules en saison.

En octobre 2019, la réunion s'est déroulée à Noirmoutier, en présence de représentants de l'Association martinaise d'information et de sauvegarde, des Amis de l'île de Ré, de MAT-Ré (Mer air et terre de Ré), et de l'association de protection des sites de Saint-Clément. La société de protection des paysages de l'île d'Oléron était absente.

Lors de cette rencontre, ils ont abordé les thèmes suivants : « les problèmes liés à l'urbanisation, la prévention des risques littoraux et plus particulièrement à la capacité d'accueil. Pour les trois îles, un système de quotas pourrait

être une solution qui éviterait l'engorgement de ces territoires ».

Pour les Plans de préventions de risques littoraux, ils s'interrogent : « Pourquoi à Noirmoutier il y a un PPRL unique et à Ré dix PPRL, un par commune ? » Pour l'urbanisation, les associations sont d'accord sur le fait que « la loi Alur et Elan encouragent la densification de l'habitat ».

Durant cette rencontre, la matinée a été consacrée à la visite de certains lieux de l'île afin d'illustrer les thèmes communs aux associations. L'après-midi un temps d'échange s'est déroulé à l'espace Grain de Sel.

Annik Damour, présidente de 12 sur 12, a proposé de « prendre en charge l'étude sur la capacité d'accueil de Noirmoutier », étude qu'elle « réclame aux élus depuis longtemps sans avoir obtenu de réponse ». Jean-Pierre Goumard a souligné : « Les chiffres donnés lors de l'étude ne donnent rien de concret sur la capacité d'accueil. Cependant

il serait nécessaire de déterminer le nombre de résidents secondaires et de visiteurs à la journée au-delà duquel la qualité de vie des habitants ne peut être assurée. Les bons indicateurs pourraient être le tonnage d'ordures ménagères ou les m³ d'eau. Une île est un territoire fini, lorsque l'on ne peut pas aller se baigner ou pêcher et que l'on est victime d'incivilités la capacité d'accueil est alors dépassée ».

Jean-Marie Palvadeau, membre de 12 sur 12, a rapporté que « Pour les élus du littoral, la densification est une aubaine, car ils voient leurs recettes augmenter ». Jean-Marie Palvadeau a proposé une démarche commune aux trois îles : « Un courrier pourrait être rédigé conjointement en direction des députés et des sénateurs respectifs. L'idée est de pouvoir les mettre en concurrence quant à leur mobilisation pour présenter un amendement sur les lois Alur et Elan ».